

Le boulanger étranger

- 1 janv. 2021
- Par [barbara romagnan](#)
- Blog : [Le blog Mediapart de Barbara Romagnan](#)

Laye Fodé Traoréiné vient d'avoir 18 ans, il travaille à Besançon comme apprenti boulanger, tous les matins il se lève à 3 heures. Mais il risque d'être expulsé simplement parce qu'il est étranger.

- À Besançon, on se croirait presque dans un sketch de Fernand Raynaud. Plus précisément celui de l'étranger qui, loin de manger le pain des Français, est en réalité celui qui le fabrique. Sauf qu'à la fin, ce n'est pas drôle du tout.



Laye Fodé Traoréiné au travail à Besançon

Laye Fodé Traoréiné est né en 2002, il n'a pas connu sa famille biologique et a grandi dans une famille d'accueil. Sur les conseils de la maman qui l'avait recueilli, il a quitté son pays d'origine dans l'espoir qu'il ne lui arrive plus rien de mal. Traversant le Mali puis la Libye, il est arrivé en Italie à 16 ans et demi après avoir enjambé la Méditerranée en bateau gonflable. Puis il a pris un train au hasard qui l'a conduit à Nîmes, en France. Une association l'y a aidé et dirigé vers Gray, dans le département de la Haute-Saône.

Depuis maintenant un an et demi, il vit à Besançon (Doubs), d'abord dans un foyer, avant d'obtenir récemment un appartement. Ayant intégré un CAP de boulanger, il y travaille en tant qu'apprenti à la boulangerie « La Hûche à Pain », sise au pied de la citadelle qui surplombe notre ville.

Depuis des mois, il se lève donc à 3 heures du matin, suit ses cours de CAP, a appris le français et sera diplômé en juin. Son patron le décrit comme quelqu'un d'enthousiaste qui

travaille très bien. Ils avaient convenu ensemble qu'il ferait ensuite un brevet professionnel dans sa boulangerie. Bref, un travail assuré pour plusieurs années.

Laye Fodé Traoréiné est arrivé en France sous le statut de mineur étranger. Aujourd'hui, il est devenu majeur. Au nom de seul fait d'âge, ce samedi 2 janvier, il doit être expulsé de France en tant qu'étranger. Un référé administratif a été demandé mais rejeté. Son patron et les autres salariés ont attesté de son travail, mais rien n'y fait. Au point que son patron a décidé de commencer une grève de la faim pour que Laye puisse terminer son cursus avec lui.

Cette décision d'expulsion d'un jeune en quête d'une vie meilleure, en somme d'espoirs et de possibles comme tant d'autres réfugiés et migrants, est d'une inhumanité qui, malgré l'habitude, nous choque et nous révolte. D'autant qu'en France, la législation relative à la protection de l'enfance prévoit que les jeunes gens, mineurs ou majeurs, jusqu'à 21 ans, soient protégés au regard de leur « vulnérabilité » et ce quelle que soit leur nationalité.

Laye Fodé Traoréiné est sans famille, vit à des milliers de kilomètres de son pays d'enfance et vient tout juste d'avoir 18 ans. Malgré cette vulnérabilité, il a su se débrouiller. Imagine-t-on l'énergie et le courage qu'il faut pour avoir su, si tôt, braver tant de dangers ? Laye est également en formation. Il devrait au moins pouvoir la terminer. Il ne demande rien, aucun privilège ou avantage, simplement qu'on le laisse travailler et vivre en faisant notre pain. Un travail que peu seraient volontaires d'accomplir, surtout pour une rémunération de ce niveau.

En plus de l'inhumanité, c'est l'imbécilité de cette décision administrative qui frappe. Merci à son patron et ses collègues d'œuvrer, en soutenant sa cause, non seulement pour notre pain quotidien mais aussi pour remettre le monde à l'endroit.

> Signez [ici la pétition contre l'expulsion de Laye Fodé Traoréiné.](#)

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.